

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, le 14 mai 2019 à 19h00.

Minutes of the regular council sitting of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, held at Grenville-sur-la-Rouge's city hall, May 14, 2019 at 7h00 pm.

Présents :	Le maire :	Tom Arnold
Presentes		
	Les conseillères :	Manon Jutras Natalia Czarnecka
	Les conseillers :	Ron Moran Serge Bourbonnais Marc André Le Gris Denis Fillion
	Directeur général :	Marc Beaulieu

OUVERTURE DE LA SÉANCE / OPENING OF THE SESSION

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h00 par M. Tom Arnold, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. Le directeur général M. Beaulieu, est présent, qui agit aussi à titre de secrétaire d'assemblée.

After finding of quorum, the regular sitting is open at 7:02 pm by Mr. Tom Arnold, mayor of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge. The general director M. Beaulieu who also acts as the assembly secretary.

PÉRIODE DE QUESTION / AUDIENCE QUESTION PERIOD

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION ON THE AGENDA

2019-05-118 Résolution – Adoption de l'ordre du jour **2019-05-118 Resolution – Adoption of the agenda**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Fillion et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

It is moved by Councillor Denis Fillion and resolved to approve the agenda of the regular council sitting as written.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX / ADOPTION OF THE MINUTES

2019-05-119 Résolution – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 avril 2019 **2019-05-119 Resolution – Adoption of the minutes of the regular session held on April 9, 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Bourbonnais et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 avril 2019 soit approuvé tel que déposé.

It is moved by Councillor Serge Bourbonnais and resolved to approve the minutes of the regular sitting council held on April 9, 2019 as written.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2019-05-120 Résolution – Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 avril 2019

2019-05-120 Resolution – Adoption of the minutes of the special session held on April 25, 2019

Il est proposé par madame la conseillère Manon Jutras et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 avril 2019 soit approuvé tel que déposé.

It is moved by Councillor Manon Jutras and resolved to approve the minutes of the special sitting council held on April 25, 2019 as written.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2019-05-121 Résolution – Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 avril 2019

2019-05-121 Resolution – Adoption of the minutes of the special session held on April 28, 2019

Il est proposé par madame la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 avril 2019 soit approuvé tel que déposé.

It is moved by Councillor Natalia Czarnecka and resolved to approve the minutes of the special sitting council held on April 28, 2019 as written.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2019-05-122 Résolution – Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 mai 2019

2019-05-122 Resolution – Adoption of the minutes of the special session held on May 2, 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Fillion et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 mai 2019 soit approuvé tel que déposé.

It is moved by Councillor Denis Fillion and resolved to approve the minutes of the special sitting council held on May 2, 2019 as written.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DES COMITÉS / MAYOR AND COMMITTEES REPORTS

FINANCES ET ADMINISTRATION / FINANCE AND ADMINISTRATION

2019-05-123 Résolution - Approbation des comptes à payer au 14 mai 2019

2019-05-123 Resolution – Approval of accounts payable as of May 14, 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Bourbonnais et résolu que les comptes énumérés sur la liste suggérée des comptes à approuver au 14 mai 2019 totalisant 263 313,01\$ soient approuvés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la direction générale et le maire.

It is moved by Councillor Serge Bourbonnais and resolved to approve the payment of the accounts listed on the suggested list of May 14, 2019 in the amount of \$ 263 313.01 after verification by the general direction and the mayor.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2019-05-124 Résolution - Autorisation de paiement de factures de plus de 3000\$

2019-05-124 Resolution – Authorization to pay invoices more than \$3,000,00

CONSIDÉRANT QU' au règlement RA-207-07-2017, il est indiqué que toutes dépenses de plus de 3 000\$ doit faire l'objet d'une autorisation du conseil ;

WHEREAS *bylaw RA-207-07-2017 where every expenses over \$3 000.00 needs to be authorized by the city council;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Fillion et résolu d'autoriser le paiement des factures suivantes formant un total de 123 395,52\$:

THEREFORE it is moved by Councillor Denis Fillion and resolved to authorize the payment of the following invoices making a total of \$123 395.52:

Le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

- la facture numéro 700750 au montant de 14 840,74\$ y incluant les taxes applicables, présentée par 294380 Canada Inc. pour la collecte des déchets et des matières recyclables;
- les factures numéros 127224 et 127642 au montant total de 12 417,30\$ y incluant les taxes applicables, présentée par Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L pour services professionnels rendus et le mandat d'audit – Exercice terminé le 31 décembre 2018;
- les factures numéros 362901, 364660, 366552, 368580, 370309 et 373224 au montant total de 26 845,94\$ y incluant les taxes applicables, présentées par Bélanger Sauvé Avocats, pour services professionnels rendus;
- la facture numéro 9678 au montant de 3 980,66\$ y incluant les taxes applicables, présentées par Mazout Bélanger Inc. pour l'achat de diesel;
- les factures numéros 500331, 500590, 500747 et 500871 au montant total de 13 877,78\$ y incluant les taxes applicables, présentées par Colacem Canada pour l'achat de pierres concassées;
- la facture numéro R-0238423 au montant de 5 262,25\$ y incluant les taxes applicables, présentée par La Capitale pour la prime d'assurance collective;
- la facture numéro 15155 au montant de 3 895,80\$ y incluant les taxes applicables, présentée par Mécanique Christian Leclair pour réparation d'un véhicule;
- la facture 5300433351 au montant de 10 890,77\$ y incluant les taxes applicables, présentée par Mines Seleine pour l'achat de sable d'hiver;
- la facture numéro 2019-000231 au montant de 31 384,28\$ y incluant les taxes applicables, présentée par la MRC d'Argenteuil pour la réforme cadastrale;

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2019-05-125 Résolution – Vente pour non-paiement des taxes

2019-05-125 Resolution - Buildings put on sale for tax

- CONSIDÉRANT que des arrérages de taxes sont dus dans notre municipalité;
- WHEREAS *arrears of taxes are due in our municipality;*
- CONSIDÉRANT que l'article 1026 du Code municipal prévoit qu'une MRC peut procéder annuellement à une vente pour non-paiement des taxes;
- WHEREAS *section 1026 of the Municipal Code provides that an MRC may make an annual sale for non-payment of taxes;*
- CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil a adopté le règlement numéro 95-19 afin de fixer la date de la vente pour non-paiement des taxes 2019, au 12 septembre prochain;
- CONSIDERING *whereas the MRC d'Argenteuil has adopted by-law number 95-19 in order to set the date for the sale for non-payment of taxes in 2019, as of September 12;*
- CONSIDÉRANT que la liste des immeubles à vendre doit être adoptée par le conseil de la municipalité avant le 31 mai 2019 ;
- WHEREAS *the list of assets for sale must be adopted by the council of the municipality before 31 May 2019;*
- CONSIDÉRANT que la liste des immeubles à vendre ainsi que les montants dus doit être transmise à la MRC au plus tard le 19 juin 2019 ;
- CONSIDERING *that the list of buildings to be sold and the amounts due must be sent to the MRC by 19 June 2019 at the latest;*
- CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 18-11-492 établissant les procédures et conditions des ventes pour non-paiement des taxes et la résolution numéro 19-02-076 déterminant les honoraires pour les propriétés qui seront mises en vente pour non-paiement des taxes;
- WHEREAS *the council of the MRC d'Argenteuil has adopted the resolution number 18-11-492 establishing the procedures and conditions of the sales for non-payment of the taxes and the resolution number 19-02-076 determining the fees for the properties which will be put on sale for non-payment of taxes;*
- CONSIDÉRANT que les deux résolutions de la MRC d'Argenteuil fixent certaines conditions advenant des problèmes ou irrégularités avec les immeubles à vendre et qu'elles fixent aussi des montants d'honoraires maximaux qui pourraient occasionner des frais à notre municipalité;
- WHEREAS *the two resolutions of the MRC d'Argenteuil set certain conditions in the event of problems or irregularities with the properties for sale and they also set maximum fees that could cause costs to our municipality;*
- PAR CONSÉQUENT il est proposé par madame la conseillère Manon Jutras et résolu que :
- le conseil de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, ayant pris connaissance des résolutions numéros 18-11-492 et 19-02-076 de la MRC d'Argenteuil, déclare qu'il est en accord les conditions fixées par la MRC;
- le conseil de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire parvenir à la MRC d'Argenteuil, avant le 19 juin 2019, la liste des propriétés à être vendues ainsi que les montants dus;

le conseil autorise le directeur général à se porter acquéreur pour et au nom de la municipalité des immeubles qui ne trouveront pas preneur lors de la vente pour taxes 2019;

THEREFORE

it was moved by Councillor Manon Jutras and resolve that:

the council of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, having read Resolutions 18-11-492 and 19-02-076 of the MRC d'Argenteuil, declares that it agrees with the conditions set by the MRC;

the council of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge authorizes the General Manager and Secretary-Treasurer to send the Argenteuil RCM, by June 19, 2019, a list of properties to be sold and the amounts due;

the council authorizes the General Manager to acquire, for and on behalf of the municipality, immovables that will not find a lessee at the 2019 tax sale;

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2019-05-126 Résolution - Adoption du règlement RA-207-04-2019 concernant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité

ATTENDU

qu'il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale.

ATTENDU

que le conseil de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge peut, en vertu des dispositions de l'article 961.1 du *Code municipal*, déléguer à tout fonctionnaire de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses au nom de la Municipalité;

ATTENDU

que le conseil a pris acte de la présentation du projet de règlement et qu'un avis de motion a été donné par madame la conseillère Manon Jutras, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2019 ;

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par monsieur le conseiller Denis Fillion et résolu d'adopter le règlement RA-207-04-2019 concernant le pouvoir d'autoriser des dépenses au nom de la Municipalité.

RÈGLEMENT NUMÉRO RA-207-04-2019 CONCERNANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

ARTICLE 1

Le règlement numéro RA 207-01-2017 est abrogé et remplacé par le présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil municipal délègue à certains employés la responsabilité de contrôler les achats à l'intérieur de postes budgétaires spécifiques qui concernent leur service, d'autoriser des dépenses et de passer des contrats selon les modalités ci-après déterminées.

Ces employés peuvent donc autoriser, selon leur niveau de délégation, les dépenses liées à la réalisation d'une activité prévue au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 3

Le conseil municipal délègue à certains employés par voie de résolution et selon son bon vouloir, le pouvoir d'engager ou d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats au nom de

la municipalité, en autant que les montants respectent leur niveau de délégation et que les fonds soient disponibles dans le poste budgétaire concerné. Le montant établi pour chacun des employés exclu les taxes.

Tout nouveau mandat juridique doit être préalablement autorisé par le conseil municipal.

ARTICLE 4

Le conseil municipal délègue aux employés désignés par voie de résolution, selon leur limite respective, le pouvoir d'autoriser et d'effectuer le paiement, en autant que la Municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires, de toutes dépenses incompressibles dont, notamment, les échéances d'emprunt, les contrats à versement prédéterminés tels que le contrat de déneigement, de cueillette des ordures et de conciergerie, les services publics de téléphone, d'électricité, de poste, les salaires réguliers, les avantages sociaux et les déductions à la source ainsi que toutes dépenses découlant d'un règlement judiciaire, d'un règlement d'assurances ou d'un règlement concernant un dossier en relation de travail.

ARTICLE 5

Le paiement associé aux dépenses conclues conformément au présent règlement peut être autorisé par les employés ci-haut désignés dans le cadre de leur compétence, sans autre autorisation, à même les fonds de la Municipalité.

ARTICLE 6

Aucune dépense ne peut être autorisée en vertu des dispositions du présent règlement si cette dépense engage le crédit de la Municipalité pour une période s'étendant au-delà de l'exercice financier en cours.

ARTICLE 7

7.1 NOTES EXPLICATIVES DE LA PART DU CONSEIL MUNICIPAL

L'objectif de cet article est de favoriser la planification des opérations et de soutenir une saine gestion de la Municipalité, autant de la part des employés et que des élus.

7.2 RÈGLES DE GESTION

Les règles d'attribution des contrats et des dépenses prévues au *Code municipal du Québec* s'appliquent à toute dépense exécutée ou tout contrat accordé, en vertu du présent règlement et donc, le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser de la façon suivante :

- i) Les employés désignés par voie de résolution, selon leur limite respective, doivent obtenir l'autorisation préalable du conseil municipal pour une dépense allant au-delà du montant autorisé par la résolution le délèguant, cette autorisation doit être obtenue auprès de la majorité des membres du conseil, elle peut être obtenue par courriel ;
- ii) Aucune dépense ne peut être divisée ou fractionnée en plusieurs sommes ;
- iii) Aucune dépense ou soumission, ne peut être modifiée après avoir été accordée, sauf avec l'autorisation préalable du conseil;
- iv) Le pouvoir mensuel de dépense des employés désignés par voie de résolution, selon leur limite respective est limité à 5 000 \$ par fournisseur, sauf avec l'accord préalable du conseil;
- v) Aucune dépense de 5 000,00\$ ou plus ne peut être adjugée qu'après demande de soumissions faite par voie d'invitation auprès d'au moins trois (3) entrepreneurs ou, trois (3) fournisseurs ou, trois (3) professionnels. Si la dépense est de 5 000,00\$ ou plus, un rapport détaillé doit être produit par les employés désignés par voie de résolution, selon leur limite respective pour chaque soumission et doit être conservé dans les archives de la Municipalité pour une période de deux (2) ans;

- vi) Le rapport détaillé de chaque soumission doit contenir les renseignements suivants:
- 1° le nom de chaque soumissionnaire;
 - 2° le montant de chaque soumission;
 - 3° l'identification de toute soumission, plus basse que celle retenue, qui a été jugée non conforme, ainsi que la ou les raisons pour lesquelles celle-ci est réputée non-conforme;
- vii) Un contrat ou une soumission qui comporte une dépense de 500 \$ ou plus, doit faire l'objet d'une estimation préalable inscrite sur le bon de commande par les employés désignés par voie de résolution, celui-ci doit établir la valeur totale du contrat ou de la dépense;
- viii) Dans le but de conserver la confidentialité, le cas échéant, les enveloppes des soumissionnaires doivent demeurer scellés en tout temps, jusqu'à l'ouverture de celles-ci devant témoin, à laquelle étape l'adjudication du contrat doit être constatée sur-le-champ ;

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2019-05-127 Résolution - Autorisations des dépenses de Marc Beaulieu, directeur général et Amy MacLean, adjointe administrative

2019-05-127 Resolution - Expenditure authorisations by Marc Beaulieu, Executive Director and Amy MacLean, Administrative Assistant

- ATTENDU qu'en vertu de l'article 3 du règlement numéro RA-207-04-2019 concernant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité, le conseil municipal peut déléguer à certains employés par voie de résolution et selon son bon vouloir, le pouvoir d'engager ou d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats au nom de la municipalité;
- WHEREAS *that pursuant to section 3 of By-Law No. RA-207-04-2019 respecting the authority to authorize expenditures and enter into contracts on behalf of the municipality, the municipal council may delegate to certain employees by resolution, at its discretion, the authority to incur or authorize expenditures and contracts on behalf of the municipality;*
- ATTENDU que le conseil souhaite établir les autorisations des dépenses de Marc Beaulieu, directeur général et Amy MacLean, adjointe administrative;
- WHEREAS *that Council wish to establish the spending authorities for Marc Beaulieu, General Director and Amy MacLean, Administrative Assistant;*
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Manon Jutras et résolu par le conseil :
- d'établir l'autorisation des dépenses de Marc Beaulieu, directeur général, au montant de 5 000,00\$;
 - d'établir l'autorisation des dépenses d'Amy MacLean, adjointe administrative, au montant de 1 000,00\$.

THEREFORE *it is moved by Councillor Manon Jutras and resolved by the Council:*

- *to establish expenditure authorisation for Mr. Marc Beaulieu, General Director, in the amount of \$5,000.00;*
- *to establish expenditure authorisation for Amy MacLean, Administrative Assistant, in the amount of \$1,000.00.*

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2019-05-128 Résolution – Cotisation annuelle et autorisation de participation à des congrès et des formations

2019-05-128 Resolution – Annual fee and authorization of participation to various convention and congress

CONSIDÉRANT QUE plusieurs membres du personnel sont présentement membres de diverses associations ;

WHEREAS *a number of staff members are current members of various associations;*

CONSIDÉRANT QUE la Politique établissant les conditions de travail du personnel cadre, du personnel professionnel et des employés de soutien prévoit que la Municipalité assume les frais de cotisation à une association professionnelle lorsqu'elle est requise aux fins de l'emploi;

WHEREAS *the Policy establishing the working conditions of management, professional and support staff provides that the Municipality assumes their membership fees to a professional association when its required for the purpose of the employment;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que le conseil municipal autorise le paiement de l'adhésion annuelle des employés suivants aux associations et aux formations suivantes, et que tous les frais d'inscription et de déplacement soient remboursés sous présentation de pièces justificatives tel que le prévoit la Politique établissant les conditions de travail du personnel cadre, du personnel professionnel et des employés de soutien.

THEREFORE *it is moved by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that the municipal council authorizes the payment of the following annual membership and training sessions and that all registration and travel expenses will be refunded on presentation of vouchers as stated in the Policy establishing the working conditions of management, professional and support staff.*

Les membres du personnel / *staff members*

Miriam Richer McCallum :

- Adhésion à la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ)
- Formation sur le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées
- Inscription au Programme de certification O.P.A., préposé au réseau d'aqueduc

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2019-05-129 Résolution – Attribution du contrat de réfection du pont de la Montée Boucher

2019-05-129 Resolution - Awarding of the repair contract for the Montée Boucher bridge

- ATTENDU QUE la municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation pour les travaux du pont de la Montée Boucher;
- WHEREAS *the municipality has issued an invitation to tender for the construction of the Montée Boucher bridge;*
- ATTENDU QUE la municipalité a fait parvenir des invitations à trois compagnies, afin qu'elles puissent soumissionner sur l'appel d'offres;
- WHEREAS *the municipality has issued invitations to three companies to bid on the bid solicitation;*
- ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une seule soumission, soit celle de la compagnie 9129-6558 Québec Inc., faisant affaires sous la raison sociale David Riddell Excavation/Transport;
- WHEREAS *the Municipality received one bid from 9129-6558 Québec Inc., carrying on business as David Riddell Excavation/Transport;*
- ATTENDU QUE M. Pierre-François Giroux, ingénieur chez Les Services EXP inc., est d'avis que le montant de la soumission reçue reflète le prix du marché pour ce genre de travaux et que les documents fournis par l'entrepreneur montrent l'expérience pour ce genre de travaux et les diverses attestations détenues;
- WHEREAS *Mr. Pierre-François Giroux, engineer at Les Services EXP Inc., is of the opinion that the amount of the bid received reflects the contract price for this type of work and that the documents provided by the contractor show the experience for this type of work and the various certifications held;*
- PAR CONSÉQUENT il est proposé par monsieur le conseiller Serge Bourbonnais et résolu que le conseil autorise la compagnie 9129-6558 Québec Inc., faisant affaires sous la raison sociale David Riddell Excavation/Transport, à effectuer les travaux pour la somme de 94 369,38\$, incluant les taxes;
- THEREFORE *it is proposed by Councillor Serge Bourbonnais and resolved that the Council authorizes 9129-6558 Québec Inc., carrying on business as David Riddell Excavation/Transport, to perform the work for the sum of \$94,369.38, including taxes;*

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2019-05-130 Avis de motion en vue de la présentation du règlement de sécurité publique numéro RM 110-2019 concernant les systèmes d'alarme

2019-05-130 Notice of motion to introduce public safety by-law number RM 110-2019 concerning alarm systems

Un avis de motion est donné par madame la conseillère Manon Jutras en vue de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement de sécurité publique numéro RM 110-2019 concernant les systèmes d'alarme.

A notice of motion is given by Councillor Manon Jutras for presentation at a future council meeting of public safety by-law number RM 110-2019 regarding alarm systems.

2019-05-131 Avis de motion en vue de la présentation du règlement de sécurité publique numéro RM 220-2019 concernant le colportage

2019-05-131 Notice of motion to introduce public safety by-law number RM 220-2019 regarding peddling

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Fillion en vue de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement de sécurité publique numéro RM 220-2019 concernant le colportage.

A notice of motion is given by Councillor Denis Fillion for the presentation at an upcoming Council meeting of the public safety by-law number RM 220-2019 regarding peddling.

2019-05-132 Avis de motion en vue de la présentation du règlement de sécurité publique numéro RM 330-2019 concernant le stationnement

2019-05-132 Notice of motion to introduce public safety by-law number RM 330-2019 regarding parking

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Serge Bourbonnais en vue de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement de sécurité publique numéro RM 330-2019 concernant le stationnement.

A notice of motion is given by Councillor Serge Bourbonnais for the presentation at an upcoming Council meeting of the public safety by-law number RM 330-2019 regarding parking.

2019-05-133 Avis de motion en vue de la présentation du règlement de sécurité publique numéro RM 410-2019 concernant la garde des chiens

2019-05-133 Notice of motion to introduce public safety by-law number RM 410-2019 concerning dog custody

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Ron Moran en vue de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement de sécurité publique numéro RM 410-2019 concernant la garde des chiens.

A notice of motion is given by Councillor Ron Moran for the presentation at an upcoming Council meeting of the public safety by-law number RM 410-2019 concerning dog custody.

2019-05-134 Avis de motion en vue de la présentation du règlement de sécurité publique numéro RM 415-2019 concernant le tir d'arme à feu

2019-05-134 Notice of motion to introduce public safety by-law number RM 415-2019 regarding firearms shooting

Un avis de motion est donné par madame la conseillère Manon Jutras en vue de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement de sécurité publique numéro RM 415-2019 concernant le tir d'arme à feu.

A notice of motion is given by Councillor Manon Jutras for the presentation at an upcoming Council meeting of the public safety by-law number RM 415-2019 regarding firearms shooting.

2019-05-135 Avis de motion en vue de la présentation du règlement de sécurité publique numéro RM 430-2019 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau en cas de pénurie d'eau

2019-05-135 Notice of motion to introduce public safety by-law RM 430-2019 for outdoor water use in the event of water shortages

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Serge Bourbonnais en vue de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement de sécurité publique numéro RM 430-2019 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau en cas de pénurie d'eau.

A notice of motion is given by Councillor Serge Bourbonnais for the presentation at an upcoming Council meeting of the public safety by-law number RM 430-2019 for outdoor water use in the event of water shortages.

2019-05-136 Avis de motion en vue de la présentation du règlement de sécurité publique numéro RM 450-2019 concernant les nuisances

2019-05-136 Notice of motion to introduce public safety by-law number RM 450-2019 concerning nuisances

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Fillion en vue de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement de sécurité publique numéro RM 450-2019 concernant les nuisances.

A notice of motion is given by Councillor Denis Fillion for the presentation at an upcoming Council meeting of the public safety by-law number RM 450-2019 concerning nuisances.

2019-05-137 Avis de motion en vue de la présentation du règlement de sécurité publique numéro RM 460-2019 concernant la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics

2019-05-137 Notice of motion to introduce public safety by-law RM 460-2019 concerning security, peace and good order in public places

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Ron Moran en vue de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement de sécurité publique numéro RM 460-2019 concernant la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics.

A notice of motion is given by Councillor Ron Moran for the presentation at an upcoming Council meeting of the public safety by-law number RM 460-2019 concerning security, peace and good order in public places.

2019-05-138 Résolution – Adoption de la Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

2019-05-138 Resolution - Adoption of the Procedure for the receipt and review of complaints made in the adjudication or award of a contract

ATTENDU QUE le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27) [ci-après : La Loi], a été sanctionné le 1er décembre 2017;

WHEREAS Bill No. 108, an Act to promote the oversight of contracts of public bodies and to establish the Public Procurement Authority (L.Q. 2017, c. 27) [the Act], was assented to on December 1, 2017;

ATTENDU QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (ci-après : CM), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

WHEREAS as a result of this sanction and in accordance with section 938.1.2.1 of the Municipal Code of Québec (hereinafter: CM), a municipality must have a procedure for receiving and addressing complaints arising from the awarding of a contract as a result of a public bid solicitation or the award of an over the counter contract with a sole-source supplier with an expenditure equal to or above the minimum public bid solicitation level;

ATTENDU QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

WHEREAS the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge wishes to adopt a procedure for the receipt and review of complaints made during the adjudication or award of a contract;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que la présente procédure soit adoptée :

THEREFORE it is moved by Councillor Natalia Czarnecka and carried that this procedure be adopted:

PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de la présente procédure.

ARTICLE 2 OBJECTIFS DE LA PROCÉDURE

La présente procédure vise à assurer un traitement équitable des plaintes formulées auprès de la municipalité dans le cadre d'un processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat visé.

ARTICLE 3 INTERPRÉTATION

À moins de déclaration expresse à l'effet contraire ou résultant du contexte ou de la disposition, les expressions, termes et mots suivants ont, dans la présente procédure, le sens et l'application que lui attribue le présent article :

Contrat visé : Contrat pour l'exécution de travaux ou pour la fourniture d'assurance, de matériel, de matériaux ou de services, incluant les services professionnels, que la municipalité peut conclure comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique applicable.

Processus d'adjudication : Tout processus de demande de soumissions publique en cours devant mener à l'adjudication d'un contrat visé.

Processus d'attribution : Tout processus visant à attribuer de gré à gré un contrat visé avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les matériaux, le matériel ou les services demandés, conformément à l'article 938.0.0.1 du CM.

Responsable désigné : Personne chargée de l'application de la présente procédure.

SEAO : Système électronique d'appels d'offres visé à l'article 11 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

ARTICLE 4 APPLICATION

L'application de la présente procédure est confiée au directeur général et greffier de la municipalité.

Cette personne est responsable de recevoir les plaintes de même que les manifestations d'intérêt, de faire les vérifications et analyses qui s'imposent et d'y répondre dans les délais requis par la Loi.

ARTICLE 5 PLAINTES FORMULÉES À L'ÉGARD D'UN PROCESSUS D'ADJUDICATION

5.1 Intérêt requis pour déposer une plainte

Seul une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer à un processus d'adjudication en cours ou son représentant peut porter plainte relativement à ce processus.

5.2 Motifs au soutien d'une plainte

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement à ce processus lorsqu'elle considère que les documents de demandes de soumissions publiques :

- prévoient des conditions qui n'assurent pas un traitement intègre ou équitable des concurrents; ou
- prévoient des conditions qui ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- prévoient des conditions qui ne sont pas conformes au cadre normatif de la municipalité.

5.3 Modalités et délai de transmission d'une plainte

Toute plainte doit être transmise par voie électronique au responsable désigné à l'adresse courriel suivante : info@gslr.ca.

Elle doit être présentée sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur son site Internet.

Elle doit être reçue par le responsable désigné au plus tard à la date limite de réception des plaintes indiquée dans le SEAO.

5.4 Contenu d'une plainte

Une plainte doit contenir les informations suivantes :

- Date;
- Identification et coordonnées du plaignant :
 - nom
 - adresse
 - numéro de téléphone
 - adresse courriel
- Identification de la demande de soumissions visée par la plainte :
 - numéro de la demande de soumissions
 - numéro de référence SEAO
 - titre
- Exposé détaillé des motifs au soutien de la plainte;
- Le cas échéant, tout document pertinent au soutien des motifs de la plainte;
- Toute autre information requise dans le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics.

5.5 Critères de recevabilité d'une plainte

Pour qu'une plainte puisse faire l'objet d'un examen par le responsable désigné, elle doit remplir les conditions suivantes :

- a) Être transmise par une personne intéressée au sens de l'article 5.1;

- b) Être transmise par voie électronique au responsable désigné;
- c) Être présentée sur le formulaire déterminé par l’Autorité des marchés publics en vertu de l’article 45 de la Loi;
- d) Être reçue par le responsable désigné au plus tard à la date limite de réception des plaintes indiquée dans le SEAO;
- e) Porter sur un contrat visé;
- f) Porter sur le contenu des documents de demande de soumissions disponibles dans le SEAO au plus tard deux (2) jours avant la date limite de réception des plaintes;
- g) Être fondée sur l’un des motifs énumérés à l’article 5.2 de la présente procédure, tout autre motif n’étant pas considéré dans le cadre de l’analyse.

5.6 Réception et traitement d’une plainte

Sur réception d’une plainte, le responsable désigné procède à l’examen de celle-ci conformément à la présente disposition.

Il s’assure de l’intérêt du plaignant au sens de l’article 5.1.

S’il juge que le plaignant n’a pas l’intérêt requis, il l’avise sans délai en lui transmettant un avis à cet effet.

Après s’être assuré de l’intérêt du plaignant, il fait mention sans délai dans le SEAO de la réception d’une première plainte.

Il s’assure que les autres critères de recevabilité prévus à l’article 5.5 sont rencontrés.

S’il juge que la plainte est non-recevable en vertu de l’article 5.5 c) de la présente procédure, il avise sans délai le plaignant en lui transmettant un avis à cet effet.

Si la plainte n’est pas recevable pour un des motifs énoncés à l’article 5.5 b) à g) de la présente procédure, la décision d’irrecevabilité est assimilée à une décision au sens de la loi.

Il convient, avec le responsable de l’appel d’offres ou avec le service requérant, des vérifications qui doivent être effectuées afin d’analyser le bien-fondé des motifs allégués dans la plainte.

Dans le cadre du traitement de la plainte, le responsable désigné peut s’adjoindre les services de ressources externes.

Il doit, lorsque les vérifications et analyses effectuées démontrent que la plainte est fondée, accepter la plainte et prendre les mesures appropriées pour y donner suite. Dans le cas contraire, il doit rejeter la plainte.

5.7 Décision

Le responsable désigné doit transmettre la décision au plaignant par voie électronique après la date limite de réception des plaintes indiquée dans le SEAO, mais au plus tard trois jours avant la date limite de réception des soumissions prévue. Au besoin, la date limite de réception des soumissions est repoussée. Ce nouveau délai est publié dans le SEAO.

Dans les cas où plus d’une plainte pour une même demande de soumissions sont reçues, le responsable transmet les décisions au même moment.

Au besoin, le responsable désigné reporte la date limite de réception des soumissions pour qu’un délai minimal de sept jours reste à courir à compter de la date de transmission de la décision. Ce nouveau délai est publié dans le SEAO.

La décision doit indiquer au plaignant qu’il dispose d’un délai de trois jours suivant la réception de la décision pour formuler, conformément à l’article 37 de la Loi, une plainte auprès de l’Autorité des marchés publics.

Le responsable désigné fait mention sans délai de la transmission de la décision dans le SEAO.

ARTICLE 6 MANIFESTATIONS D’INTÉRÊTS ET PLAINTES FORMULÉES À L’ÉGARD D’UN PROCESSUS D’ATTRIBUTION

6.1 Motif au soutien d’une manifestation d’intérêt

Une personne peut manifester son intérêt à l’égard d’un contrat faisant l’objet d’un avis d’intention lorsqu’elle considère être en mesure de réaliser le contrat en fonction des besoins et des obligations énoncés dans cet avis publié dans le SEAO.

6.2 Modalité et délai de transmission d'une manifestation d'intérêt

Toute manifestation d'intérêt doit être transmise par voie électronique au responsable désigné à l'adresse courriel suivante : info@gslr.ca

Elle doit être reçue par le responsable désigné au plus tard à la date limite fixée dans l'avis d'intention publié dans le SEAO.

6.3 Contenu d'une manifestation d'intérêt

La manifestation d'intérêt doit contenir les informations suivantes :

- Date;
- Identification de la personne intéressée à conclure le contrat avec la municipalité :
 - nom
 - adresse
 - numéro de téléphone
 - adresse courriel
- Identification de l'avis d'intention publié dans le SEAO :
 - numéro de contrat
 - numéro de référence SEAO
 - titre
- Exposé détaillé et documentation démontrant que la personne est en mesure de réaliser le contrat en fonction des besoins et des obligations énoncés dans l'avis d'intention.

6.4 Critères d'admissibilité d'une manifestation d'intérêt

Pour qu'une manifestation d'intérêt puisse faire l'objet d'un examen par le responsable désigné, elle doit remplir les conditions suivantes:

- a) Être transmise par voie électronique au responsable désigné;
- b) Être reçue par le responsable désigné au plus tard à la date limite fixée dans l'avis d'intention publié dans le SEAO;
- c) Porter sur un contrat visé;
- d) Être fondée sur le seul motif énuméré à l'article 6.1 de la présente procédure.

6.5 Réception et traitement de la manifestation d'intérêt

Sur réception d'une manifestation d'intérêt, le responsable désigné procède à l'examen et à l'analyse de celle-ci conformément à la présente disposition.

Il s'assure que les critères d'admissibilité prévus à l'article 6.4 sont rencontrés.

Il convient, avec le responsable du contrat ou le service requérant concerné par l'avis d'intention, des vérifications qui doivent être effectuées afin de s'assurer de la capacité de la personne à réaliser le contrat en fonction des besoins et des obligations énoncés dans cet avis.

Dans le cadre du traitement de la manifestation d'intérêt, le responsable désigné peut s'adjoindre les services de ressources externes.

Le responsable désigné doit, lorsque les vérifications et analyses effectuées démontrent que la personne est en mesure de réaliser le contrat, accepter la manifestation d'intérêt et recommander de ne pas conclure le contrat de gré à gré. Dans le cas contraire, le responsable désigné recommande de poursuivre le processus d'attribution avec le fournisseur unique.

6.6 Décision

Le responsable désigné doit transmettre la décision à la personne qui a manifesté son intérêt par voie électronique au moins sept jours avant la date prévue dans l'avis d'intention pour la conclusion du contrat.

Si ce délai ne peut être respecté, la date de conclusion du contrat doit être reportée d'autant de jours qu'il en faut pour le respecter.

La décision doit indiquer à la personne qui a manifesté son intérêt qu'il dispose d'un délai de trois jours suivant la réception de la décision pour formuler, conformément à l'article 38 de la Loi, une plainte auprès de l'Autorité des marchés publics.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR ET ACCESSIBILITÉ

La présente procédure entre en vigueur le 25 mai 2019.

Dès son entrée en vigueur, la municipalité la rend, conformément à l'article 938.1.2.1 CM accessible en tout temps en la publiant sur son site Internet.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2019-05-139 Résolution – Embauche des étudiants journaliers

2019-05-139 Resolution – Hiring of laborers students

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait une demande de subvention pour le programme Emploi été Canada (EÉC) auprès du gouvernement;

WHEREAS *the Municipality has applied for the Canada Summer Job (EÉC) grant from the government;*

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention a été accueillie pour l'embauche de 3 étudiants à temps plein pour l'été 2019;

WHEREAS *the grant application was accepted for the hiring of 3 full-time students for the summer of 2019;*

CONSIDÉRANT QUE ces étudiants exécuteront des tâches de revitalisation et d'entretien;

WHEREAS *these students will perform revitalization and maintenance tasks;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Serge Bourbonnais et résolu que le conseil municipal autorise l'embauche de Lauralie Légal Bissonnette, au poste de travailleur journalier pour l'été 2019 dans le cadre du programme de subvention Emploi été Canada (EÉC), pour une période maximale de 16 semaines selon les termes de la convention.

Il est de plus résolu que le conseil municipal autorise le directeur général et le maire à procéder à l'embauche de 2 étudiants supplémentaires dès que des candidatures appropriées se seront manifestées et ce, pour une période maximale de 16 semaines selon les termes de la convention.

THEREFORE *it is moved by Councillor Serge Bourbonnais and resolved that the municipal council authorizes the hiring of Lauralie Légal Bissonnette as a daily labourer for the summer of 2019 under the Canada Summer Jobs (CSJ) grant program for a maximum period of 16 weeks under the terms of the collective agreement.*

It is also resolved that the municipal council authorize the director general and the mayor to proceed with the hiring of 2 additional students as soon as appropriate applications have been made and this, for a maximum period of 16 weeks according to the terms of the collective agreement .

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2019-05-140 Résolution – Vente de matériel roulant excédentaire

2019-05-140 Resolution - Sale of surplus rolling stock

CONSIDÉRANT que le conseil désire disposer du véhicule Chevrolet Equinox devenu désuet;

WHEREAS *the Council wishes to dispose of the obsolete Chevrolet Equinox vehicle;*

- CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite procéder de la façon la plus économique et la plus transparente possible;
- WHEREAS *the municipality wishes to proceed in the most economical and transparent manner possible;*
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Denis Fillion et résolu d'autoriser la direction générale à procéder à la mise en vente du Chevrolet Equinox sur le site internet « Centre de services partagés du gouvernement du Québec » et de disposer dudit véhicule en fonction du meilleur prix offert.
- THEREFORE *it is moved by Councillor Denis Fillion and carried to authorize the director general to proceed with the sale of the Chevrolet Equinox on the Government of Quebec Shared Services Centre website and to dispose of the said vehicle according to the best price offered.*

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2019-05-141 Avis –Assemblée extraordinaire, le 21 mai 2019

2019-05-141 Notice – Extraordinary meeting on May 21, 2019

Il y aura une assemblée extraordinaire, le 21 mai 2019 à 19h00, afin de déposer les états financiers vérifiés pour l'année 2018 et pour donner un avis de motion et déposer le projet de règlement d'emprunt visant à financer les travaux de voirie pour 2019.

There will be a special meeting on May 21, 2019, at 7h00 PM, to deposit the audited financial statements for the year 2018 and to give a notice of motion and deposit of the draft borrowing by-law to finance road works for 2019.

2019-05-142 Résolution - Demande de compensation financière auprès d'Hydro-Québec

2019-05-142 Resolution - Request for financial compensation from Hydro-Québec

- ATTENDU QUE le 25 avril dernier, le niveau de la Rivière Rouge atteignait le niveau maximal pour lequel le barrage de la Chute Bell a été conçu, ce barrage étant la propriété d'Hydro-Québec;
- WHEREAS *on April 25, the Rouge River level reached the maximum level for which the Bell Falls Dam was designed, the dam being owned by Hydro-Québec;*
- ATTENDU QUE le 25 avril dernier, Hydro-Québec émettait un avis d'évacuation d'urgence dans la vallée de la Rivière Rouge;
- WHEREAS *on April 25, Hydro-Québec issued an emergency evacuation notice in the Rouge River Valley;*
- ATTENDU QUE peu de gens disposait d'une assurance couvrant les dépenses engendrées par une évacuation préventive;
- WHEREAS *few people had insurance to cover the costs of a prevent evacuation;*
- ATTENDU QUE l'absence de protocole d'une alerte avancée a forcé une évacuation en catastrophe des résidents, les empêchant d'apporter avec eux les biens essentiels lors de leur évacuation;

WHEREAS *the lack of an early warning protocol forced a disaster evacuation of residents, preventing them from bringing essential goods with them when they were evacuated;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André LeGris et résolu par le conseil de demander à Hydro-Québec de verser aux citoyens évacués un montant forfaitaire visant à les dédommager.

Il est de plus résolu que la municipalité fasse parvenir, à Hydro-Québec, une demande de compensation visant à couvrir les dépenses engendrées à la municipalité par l'avis d'évacuation.

THEREFORE *it is moved by Councilor Marc-André LeGris and resolved by Council to request Hydro-Québec to provide evacuees with a lump sum payment to compensate them.*

It is further resolved that the municipality send a request to Hydro-Québec for compensation to cover the costs incurred by the municipality because of the evacuation notice.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2019-05-143 Dépôt de la décision de la Commission Municipale du Québec rendue le 13 mai 2019

2019-05-143 Deposit of the Decision of the Commission Municipale du Québec rendered on May 13, 2019

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le secrétaire-trésorier, de la décision de la Commission Municipale du Québec rendue le 13 mai 2019, accueillant la requête du procureur indépendant de la Commission pour mettre fin à l'enquête.

The municipal council takes act of the deposit, by the secretary-treasurer, of the Decision of the «Commission Municipale du Québec» rendered on May 13, 2019, granting the request of the independent prosecutor of the Commission to terminate the investigation.

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE / PUBLIC WORKS AND FIRE SAFETY

2019-05-144 Résolution - subvention Volet 2, achat de génératrices et de 2 cages de métal en deux sections pour le Centre Communautaire Campbell et la caserne de pompiers numéro 3

2019-05-144 Resolution - Grant Tier 2, purchase of generators and 2 two-section metal cage for Campbell Community Centre and Fire Station #3

ATTENDU que la municipalité désire améliorer son état de préparation aux sinistres et se doter de systèmes électriques d'urgence pour 2 bâtiments municipaux, soit le Centre Communautaire Campbell et la caserne des pompiers numéro 3;

WHEREAS *the municipality wishes to improve its disaster preparedness and to equip itself with emergency electrical systems for two municipal buildings, namely the Campbell Community Centre and fire hall number 3;*

- ATTENDU que la municipalité fera les démarches nécessaires pour obtenir une aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec, au montant de 25 000.00\$ dans le cadre du Volet 2 du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;
- WHEREAS *that the municipality will take the necessary steps to obtain financial assistance from the Municipal Agency 9-1-1 from Quebec, in the amount of \$25,000.00 under Stream 2 of the Regulations Respecting Alerting and Mobilization Procedures and Minimum Means of Relief to Protect the Safety of Persons and Property in the Event of a Disaster*;
- ATTENDU que la municipalité, par le biais de son directeur sécurité incendie, a demandé et obtenu des soumissions pour l'achat de 2 génératrices et 2 cages de métal pour celles-ci;
- WHEREAS *the municipality, through its fire safety director, has requested and obtained tenders for the purchase of 2 generators and 2 metal cages for them*;
- ATTENDU que la soumission répondant le mieux aux besoins de la municipalité est celle de la compagnie Equilube Inc, soit :
- une génératrice GENERAC au propane de 22 amps et 22 kw, au montant de 12 400.00\$ plus taxes, pour le Centre communautaire Campbell;
 - une génératrice GENERAC au propane de 22 amps et 17 kw, au montant de 7 300.00\$ plus taxes, pour la caserne des pompiers numéro 3;
 - deux cages de métal en 2 sections, au coût de 1 430.00\$ chaque plus taxes;
- WHEREAS *the bid that best meets the needs of the municipality is that of Equilube Inc., namely:*
- *a 22-amp, 22-kw, propane GENERAC generator, in the amount of \$12,400.00 plus taxes, for the Campbell Community Centre;*
 - *a GENERAC propane generator of 22 amps and 17 kw, in the amount of \$7,300.00 plus taxes, for Fire Station #3;*
 - *two metal cages in 2 sections, at a cost of \$1,430.00 each plus taxes;*
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Denis Fillion et résolu que le conseil municipal autorise M. Marc Montpetit, directeur sécurité incendie, à procéder à l'achat de 2 génératrices GENERAC et 2 cages de métal en 2 sections.
- THEREFORE *it is moved by Councillor Denis Fillion and carried that the Council authorize Mr. Marc Montpetit, Fire Safety Director, to proceed with the purchase of 2 GENERAC generators and 2 metal cages in 2 sections.*

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2019-05-145 Résolution – Autorisation pour l’achat d’une génératrice et une cage de métal deux sections pour le Centre Communautaire Avoca

2019-05-145 Resolution - Authorisation for the purchase of a generator and a two-section metal cage for the Avoca Community Centre

ATTENDU que la municipalité désire améliorer son état de préparation aux sinistres et se doter d’un système électrique d’urgence pour le Centre Communautaire Avoca;

WHEREAS *the municipality wishes to improve its state of disaster preparedness and to equip itself with an emergency electrical system for the Avoca Community Centre;*

ATTENDU que la municipalité, par le biais de son directeur sécurité incendie, a demandé et obtenu des soumissions pour l’achat d’une génératrice et une cage de métal pour celle-ci;

WHEREAS *the municipality, through its fire safety director, has requested and obtained tenders for the purchase of a generator and a metal cage for it;*

ATTENDU que la soumission répondant le mieux aux besoins de la municipalité est celle de la compagnie Equilube Inc, soit :

- une génératrice GENERAC au propane de 200 amps et 20 kw, au montant de 11 900.00\$ plus taxes, pour le Centre communautaire Avoca;
- une cage de métal en 2 sections, au coût de 1 430.00\$ plus taxes;

WHEREAS *the bid that best meets the needs of the municipality is that of Equilube Inc., namely:*

- *a GENERAC propane generator of 200 amps and 20 kw, in the amount of \$11,900.00 plus taxes, for the Avoca Community Centre;*
- *a metal cage in 2 sections, at a cost of \$1,430.00 plus taxes;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Manon Jutras et résolu que le conseil municipal autorise M. Marc Montpetit, directeur sécurité incendie, à procéder à l’achat d’une génératrice GENERAC au propane et une cage de métal en 2 sections.

THEREFORE *it is moved by Councillor Manon Jutras and carried that the Council authorize Mr. Marc Montpetit, Fire Safety Director, to proceed with the purchase of a GENERAC propane generator and metal cage in 2 sections.*

Adopté à l’unanimité
Carried unanimously

2019-05-146 Résolution - Mandat à la firme de sécurité GardaWorld en lien avec l’application du règlement municipal sur la circulation et le stationnement sur le territoire de la Municipalité

2019-05-146 Resolution - mandate to security firm GardaWorld in connection with the application of the municipal by-law on traffic and parking in the territory of the Municipality

ATTENDU QUE selon son propre aveu la Sûreté du Québec n'est pas en mesure d'offrir le niveau de service souhaité par la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge en ce qui a trait à l'application de plusieurs de ses règlements municipaux;

WHEREAS *by his own admission the Sûreté du Québec is not able to provide the level of service desired by the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge in regard to the enforcement of several of its by-laws;*

ATTENDU QUE pour des raisons de sécurité, le conseil municipal juge nécessaire de faire un effort supplémentaire afin de voir à l'application de ses règlements et plus précisément au règlement RA-605-04-2017 Concernant la circulation et le stationnement sur le réseau routier de la municipalité;

WHEREAS *for security reasons, the Council deems it necessary to make an additional effort to see to the application of its by-laws and more precisely to the by-law RA-605-04-2017 concerning the circulation and the parking on the road network of the Municipality;*

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une offre de service de la firme Garda World pour 18 jours de patrouille durant la période estivale 2019, pour un montant total approximatif de 13 500,00\$, incluant les frais de déplacement;

WHEREAS *the municipality obtained a service offer from Garda World for 18 days of patrol during the summer of 2019, for a total of approximately \$13,500.00, including travel costs;*

ATTENDU QUE la municipalité a demandé et obtenu un avis juridique afin d'adopter la procédure et la marche à suivre la plus juste possible pour permettre aux agents de GardaWorld de réaliser leur mandat;

WHEREAS *the municipality has requested and obtained a legal opinion to adopt the procedure and the most appropriate way to proceed to allow GardaWorld's agents to carry out their mandate;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Denis Fillion et résolu que le conseil municipal autorise M. Thomas Arnold, maire et M. Marc Beaulieu, directeur général à signer tout contrat découlant de l'offre de service de GardaWorld déposée par Monsieur Pierre-Francois Hervieux en date du 28 novembre 2018;

Les montants nécessaires à la réalisation de ce contrat seront prélevés à même le budget général, dans la section réservée à la sécurité publique et ce, au poste de Grand-livre 02-23000-419 qui sera doté à partir des postes budgétaires excédentaires;

Le conseil municipal autorise les employés de la firme de sécurité GardaWorld à agir sur son territoire afin de faire respecter le règlement RA-605-04-2017 concernant la circulation et le stationnement sur le réseau routier de la Municipalité et ce dans les limites de la loi;

Le conseil municipal verra à récupérer le montant de la facture de GardaWorld de la quote-part de la SQ.

Dans le but de s'assurer que l'ensemble de la réglementation puisse être appliqué, le conseil confère tous les droits et les pouvoirs inhérents à M. Marc Beaulieu à titre fonctionnaire désigné responsable de la délivrance des permis, des certificats d'autorisations et de la surveillance et de l'application de toutes les lois et règlements municipaux en vigueur et plus précisément, sans être restrictif, les pouvoirs autorisés par l'article 10.2 du règlement RA-605-04-2017 concernant la circulation et le stationnement sur le réseau routier de la municipalité.

THEREFORE it is moved by Councillor Denis Fillion and resolved that the Council authorizes Mr. Thomas Arnold, Mayor and Mr. Marc Beaulieu, General Director to sign any contract resulting from the GardaWorld service offer filed by Mr. Pierre-Francois Hervieux on November 28th, 2018;

The amounts required for the execution of this contract will be paid from the general budget, in the section reserved for public security and this, the post of Ledger 02-23000-419 which will be endowed from surplus budget positions;

The Council authorizes the employees of the security firm GardaWorld to act in its territory in order to enforce the RA-605-04-2017 regulation on traffic and parking on the road network of the municipality and within the limits of the law;

The city council will recover the amount of GardaWorld's invoice from the share of the SQ.

In order to ensure that all regulations can be applied, the Council confers all the rights and powers inherent to Mr. Marc Beaulieu as designated officer responsible for issuing permits, certificates of authorization and the monitoring and enforcement of all applicable municipal laws and regulations and more specifically, without being restrictive, the powers authorized by section 10.2 of By-law RA-605-04-2017 regarding traffic and parking on the road network of the municipality.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2019-05-147 Résolution – Contrat d'entretien de la génératrice de l'hôtel de ville

2019-05-147 Resolution - City Hall generator maintenance contract

ATTENDU QUE l'hôtel de ville est équipé d'une génératrice à moteur diesel;

WHEREAS *City Hall is equipped with a diesel generator;*

ATTENDU QUE cette génératrice dispose d'un système de démarrage automatique qui aide à garantir son bon fonctionnement;

- WHEREAS this generator has an automatic start system that helps to ensure its proper operation;*
- ATTENDU QUE malgré ce système de départ automatique, il est primordial de procéder à un entretien annuel préventif;
- WHEREAS despite this automatic departure system, it is essential to carry out an annual preventative maintenance;*
- ATTENDU QUE la municipalité a reçu 2 soumissions, soit la soumission de Cummins Canada ULC au montant de 6 360,00\$ pour 3 ans, ainsi qu'une soumission d'Equilube au montant de 1 020,00\$ pour 3 ans;
- WHEREAS the municipality received 2 bids, the Cummins Canada ULC bid in the amount of \$6,360.00 for 3 years, and a bid from Equilube in the amount of \$1,020.00 for 3 years;*
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Serge Bourbonnais et résolu que la municipalité accorde à la firme Equilube, ayant une place d'affaires à Chute-à-Blondeau, le contrat d'entretien de la génératrice de l'hôtel de ville pour une période de 3 ans, au montant de 1 020,00\$, taxes en sus.
- THEREFORE it is moved by Councillor Serge Bourbonnais and carried that the municipality grant to Equilube, with a place of business at Chute-à-Blondeau, the contract for the maintenance of the City Hall generator for a period of 3 years, in the amount of \$1,020.00, excluding taxes.*

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBAN PLANNING AND DEVELOPMENT

2019-05-148 Résolution - Adoption finale du second projet de règlement numéro RU-916-02-2019 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel qu'amendé, afin de créer une nouvelle zone à même les limites de la zone RT-06 et définir les usages autorisés au sein de cette nouvelle zone

- ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;
- ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-La-Rouge désire modifier son règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, afin de créer une nouvelle zone à même les limites de la zone RT-06 et définir les usages autorisés au sein de cette nouvelle zone;
- ATTENDU qu'un avis de motion pour la présentation du projet de règlement a été donné conformément à la Loi, lors de la séance ordinaire du 12 février 2019 ;
- ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation pour la présentation du projet de règlement s'est tenue, conformément à la Loi, le 4 avril 2019 ;
- ATTENDU qu'un second projet de règlement a été adopté, conformément à la Loi, lors de la séance ordinaire du 9 avril 2019 ;

ATTENDU que le second projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que nous n'avons reçu aucune signature dans les délais prescrits, conformément à la loi ;

ATTENDU qu'une copie du présent second projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU qu'une copie du second projet règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

PAR CONSÉQUENT il est proposé par madame la conseillère Manon Jutras et résolu à l'unanimité des conseillers (6):

DE PROCÉDER à l'adoption finale du second projet de règlement numéro RU-916-02-2019 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel qu'amendé, afin de créer une nouvelle zone à même les limites de la zone RT-06 et définir les usages autorisés au sein de cette nouvelle zone;

EN CONSÉQUENCE, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit.

ARTICLE 2 Le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu'amendé, est modifié en créant à **l'ANNEXE 1 : Plan de zonage**, une nouvelle zone RT-08 à même les limites de la zone RT-06, le tout tel qu'illustré sur le plan daté du 12 février 2019, lequel fait partie intégrante du présent second projet de règlement numéro RU-916-02-2019 comme ANNEXE A.

ARTICLE 3 La grille des spécifications, l'annexe 2 du règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu'amendé, est jointe en ANNEXE B pour faire partie intégrante du présent second projet de règlement numéro RU-916-02-2019.

ARTICLE 4 **ENTRÉE EN VIGUEUR :**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité

Carried unanimously

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE / ECONOMIC AND COMMUNITY DEVELOPMENT

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / HEALTH AND WELLNESS

LOISIRS ET CULTURE / LEISURE AND CULTURE

AFFAIRES NOUVELLES / NEW BUSINESS

2019-05-149 Motion de félicitations pour souligner l'implication des élèves du Séminaire du Sacré-Cœur, des responsables du Centre Communautaire Avoca, du Centre Communautaire Campbell, du Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux (CISSS), des cols bleus, des cols blancs, des pompiers des municipalités environnantes, ainsi que les nombreux citoyens qui sont venus nous donner un coup de main lors des récentes inondations

2019-05-149 Motion for congratulations to highlight the involvement of the students of the Sacré Coeur Seminary, the leaders of the Avoca Community Centre, the Campbell Community Centre, of the Integrated Health and Social Services Centre (CISSS), blue collar workers, white collar workers, firefighters from the surrounding municipalities, as well as the many citizens who came to help us during the recent floods

ATTENDU QUE des inondations sont survenues aux mois d'avril et de mai 2019 en raison des pluies abondantes qui ont considérablement augmenté le niveau d'eau de la Rivière des Outaouais et de la Rivière Rouge, déjà élevé à la suite du dégel printanier;

WHEREAS *floods occurred in April and May 2019 due to heavy rains that significantly increased the water level of the Ottawa River and the Rouge River, already high following the spring thaw;*

ATTENDU QUE devant l'ampleur de la tâche, afin de protéger les résidences ainsi que les digues et assurer la sécurité du secteur de Pointe-au-Chêne, de nombreux bénévoles se sont rassemblés pour accomplir un travail colossal;

WHEREAS *in view of the magnitude of the task, in order to protect the residences and dikes and ensure the safety of the Pointe-au-Chêne area, many volunteers have come together to do a tremendous job;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André LeGris et résolu que le conseil municipal de Grenville-sur-la-Rouge transmette ses remerciements et félicitations les plus sincères à tous les bénévoles, employés municipaux (cols bleus et cols blancs), pompiers locaux / provinciaux, policiers de la Sûreté du Québec, le CISSS, les centres communautaires Campbell et Avoca, le Golden Age Center d'Harrington, ainsi que les étudiants et les professeurs du Séminaire du Sacré-Cœur.

CONSEQUENTLY *it is moved by Councillor Marc-André LeGris and resolved that the Grenville-sur-la-Rouge municipal council convey its heartfelt thanks and congratulations to all the volunteers, municipal employees (blue and white collars), firefighters (local and provincial) and police officers of the Sûreté du Québec, the CISSS, as well as the Campbell and Avoca Community Centers and the students and teachers of the Séminaire du Sacré-Coeur.*

Adopté à l'unanimité

Carried unanimously

2019-05-150 Résolution – Autorisation de passage pour l'événement A RIDE TO REMEMBER

2019-05-150 Resolution – Passing authorization for the event A RIDE TO REMEMBER

CONSIDÉRANT que l'événement à vélo *A Ride to Remember* est une levée de fonds tout en sensibilisant la population sur la recherche de la maladie d'Alzheimer et autres démences;

WHEREAS *the bike event A Ride to Remember is a fundraiser and to raise awareness among the population on the search for Alzheimer's disease and other dementia;*

CONSIDÉRANT que l'itinéraire à vélo débutera à Lachute le dimanche 4 août 2019 et continuera sur le chemin Montée St-Philippe jusqu'à la route 148 et de la route 148 jusqu'à Gatineau;

WHEREAS the bike itinerary will start at Lachute on Sunday, August 4, 2019, and continue on la Montée St-Philippe road to route 148 and from Route 148 to Gatineau;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de traverser notre municipalité pour que le Ministère des transports émette un permis aux organisateurs;

WHEREAS the request for permission to cross our municipality for the Ministry of transport to issue a permit to the organizers;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que le conseil municipal autorise le passage des cyclistes sur son territoire dans le cadre de l'événement A Ride to Remember.

THEREFORE it is moved by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that the municipal council authorizes the passing of cyclists on its territory as part of the event A Ride to Remember.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2019-05-151 Résolution – Autorisation de passage Tour CIBC Charles-Bruneau

2019-05-151 Resolution – Passage authorization for the CIBC Charles-Bruneau Tour

CONSIDÉRANT QU' une demande d'autorisation de passage a été faite par le comité organisateur du Tour CIBC Charles-Bruneau;

WHEREAS a request for a passage authorization was made by the CIBC Charles-Bruneau Tour organizing committee;

CONSIDÉRANT QUE le Tour CIBC Charles-Bruneau est l'une des activités de collecte de fonds les plus importantes au Québec pour amasser de l'argent pour les enfants atteints de cancer;

WHEREAS the CIBC Charles-Bruneau Tour is one of the largest fundraising events in Quebec to raise money for children living with cancer;

CONSIDÉRANT QUE le Tour CIBC Charles-Bruneau empruntera les rues de la Municipalité les 2 et 4 juillet prochain à l'occasion de cet événement;

WHEREAS the CIBC Charles-Bruneau Tour will take the streets of the Municipality on July 2 and 4, on the occasion of this event;

CONSIDÉRANT QUE la santé et la sécurité des participants seront assumées par les organisateurs de l'événement et que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge ne pourra être tenu responsable d'un quelconque incident se produisant sur son territoire;

WHEREAS the health and safety of the participants will be assumed by the organizers of the event and the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge cannot be held responsible for any incidents occurring on its territory;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Ron Moran et résolu que le conseil municipal autorise les participants et les accompagnateurs du Tour CIBC Charles-Bruneau à emprunter les rues de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge à l'occasion de l'événement qui se tiendra les 2 et 4 juillet prochain.

THEREFORE it is moved by Councillor Ron Moran and resolved that the municipal council authorizes the participants and attendees of the CIBC Charles-Bruneau Tour to use the streets of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge for the event to be held on July 2 and 4.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

2019-05-152 Résolution – Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) – élection au conseil d'administration

2019-05-152 Resolution – Federation of Canadian Municipalities (FCM) – election to the executive board

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale;

WHEREAS *the Federation of Canadian Municipalities (FCM) represents municipal interests in matters related to federal policies and programs;*

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de la FCM se compose d'élus municipaux de collectivités de toutes les régions et de toutes les tailles, de façon à former une large base de soutien et d'assurer à la FCM le prestige requis pour transmettre les messages municipaux au gouvernement fédéral;

WHEREAS *FCM's Board of Directors is made up of elected municipal officials from communities of all sizes and regions, to provide a broad base of support and prestige for FCM to deliver municipal messages to the federal government;*

ATTENDU QUE le Congrès annuel et salon professionnel de la FCM aura lieu du 30 mai au 2 juin, et que l'Assemblée générale annuelle s'y déroulera, suivie de l'élection du Conseil d'administration de la FCM;

WHEREAS *FCM's Annual Conference and Trade Show will take place from May 30 to June 2, with the Annual General Meeting held there, followed by the election of FCM's Board of Directors;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que le conseil de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge appuie l'élection de Marc-André Le Gris à titre de membre du Conseil d'administration de la FCM pour la période débutant en juin 2019 et terminant au mois de juin 2020;

THEREFORE *it is moved by Councillor Natalia Czarnecka and carried that the Council of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge support the election of Marc-André Le Gris as a member of FCM's Board of Directors for the period beginning June 2019 and ending on June 2020;*

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE ledit conseil assume tous les coûts liés à la participation de Marc-André Le Gris à l'assemblée générale annuelle de la FCM qui aura lieu du 30 mai au 2 juin;

IT IS FURTHER RESOLVED THAT the Council assume all costs associated with Marc-André Le Gris's participation in FCM's Annual General Meeting from May 30 to June 2;

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

CERTIFICAT DE CRÉDITS / CREDIT CERTIFICATE

Le directeur général certifie que la Municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses décrétées lors de cette séance ordinaire.

The general director certifies that the Municipality has the necessary budgetary credits for the expenses decreed in this regular sitting.

PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

2019-05-153 **Levée de la séance**

2019-05-153 **Closure of the session**

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé monsieur le conseiller Serge Bourbonnais et résolu que la présente séance soit levée à 20h45.

All of the subjects in the agenda have been covered, it is moved by Councillor Serge Bourbonnais and resolved to close the regular sitting at 8h45 pm.

Adopté à l'unanimité
Carried unanimously

Tom Arnold
Maire

Marc Beaulieu
Directeur général et secrétaire-trésorier